

Communiqué de presse

Savigny-le-Temple adopte un budget 2025 ambitieux, maîtrisé et engagé, au service des Savigniens

Un budget équilibré, tourné vers l'avenir et la qualité du service public : lundi 7 avril, le conseil municipal de Savigny-le-Temple a voté un budget primitif de 61,2 M€ qui traduit les priorités orientées en faveur de l'investissement pour le cadre de vie, qui favorise l'environnement et l'écologie, tout en assurant le maintien de la sécurité et de la fiscalité locale.

Alors que les perspectives économiques pour 2025 semblent plus favorables, Savigny-le-Temple reste prudente. Consciente des incertitudes nationales et internationales, la Ville poursuit le travail d'optimisation des dépenses engagé depuis 2022. Cette démarche responsable permet aujourd'hui de présenter un budget solide et ambitieux, sans hausse de la part communale de la taxe foncière – inchangée depuis 16 ans – et avec une capacité de désendettement maîtrisée.

Le budget 2025 s'élève à 61 255 934,85 €, dont 48,3 M€ en fonctionnement et près de 12,9 M€ en investissement.

Un budget maîtrisé et équilibré

Les efforts pour proposer une gestion exemplaire des deniers publics se poursuivent, avec des dépenses de fonctionnement contenues très largement inférieures au niveau de l'inflation. Pas de fuite en avant, non plus, concernant la part communale de la taxe foncière... qui n'a pas augmenté depuis 16 ans !

Des investissements ambitieux

Désireuse d'offrir un cadre de vie propice au bien-être des Savigniens, la Ville poursuit son programme d'investissements qui permettra aux derniers projets du mandat en cours de se concrétiser. Adapté aux capacités financières de la commune et avec une capacité d'autofinancement en hausse (ce qui est rare dans ce contexte), il prévoit, notamment : la rénovation énergétique du groupe scolaire Marc Bloch, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection avec l'implantation de 20 caméras supplémentaires qui viendront compléter les 60 existantes, la création d'un parc de stationnement rue Eugène Guillevic, la sécurisation routière aux abords des écoles, la création d'un self dans les groupes scolaires Les Ormes et Les Rivières, la création du parc de stationnement de la maison médicale du Bourg, l'embellissement et le réaménagement du parvis du groupe scolaire Sidonie Talabot, des travaux de sécurisation de la ferme du Coulevrain et la réfection du caquetoire et de la sacristie de l'église Saint-Germain-d'Auxerre.

Un budget vert pour une ville plus durable

Conformément à la loi de finances 2024, Savigny-le-Temple a établi son premier budget vert. Ce nouvel outil permet d'évaluer chaque dépense selon son impact environnemental, en tenant compte de plusieurs critères. Grâce à cette démarche, la Ville aligne ses décisions budgétaires avec ses engagements pour une transition écologique concrète et mesurable.

« Encore une fois, nous avons souhaité préserver le pouvoir d'achat des habitants en n'augmentant pas la part communale de la taxe foncière. De même, en poursuivant l'optimisation des dépenses de la collectivité, nous continuons à défendre un service public de qualité et à investir pour proposer un cadre de vie agréable aux habitants, tout en œuvrant en faveur de la transition écologique. »

Marie-Line Pichery, Maire de Savigny-le-Temple